



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 2 JUIN 2015

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
		Mme	Caroline	RADICE
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du Maire
3. Election du bureau du conseil municipal
4. Nomination des diverses commissions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il débute en précisant que cette séance se tient dans toutes les 45 communes du canton le même jour et avec le même ordre du jour dicté par le Conseil d'Etat.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du 6 mai 2015, validant les élections des Conseillers municipaux du 19 avril 2015.

2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du Maire

M. le Maire félicite les élus, choisis par les habitants de la commune, et affirme qu'il est fier et heureux de les accueillir. Il leur adresse quelques mots sur le travail à fournir tous ensemble pendant les cinq années de la législature, puis il donne lecture du serment selon la formule

“ Je jure (ou je promets solennellement):

- d’être fidèle à la république et Canton de Genève,
- d’obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge,
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le conseil municipal. ”

et à l’appel de leur nom, les conseillers levés prêtent serment devant Monsieur le Maire:

M. Benjamin ACKERMANN le jure,

M. Jean-François BEAUSOLEIL le promet

M. Christophe BONGARD le jure

M. Pierre COPPO le promet

M. Rémy DURAFOUR le promet

M. Blaise LOUP le promet

M. Paolo RODRIGUES DA GUERRA le promet

M. Jacques-André ROMAND le promet

Mme Emmanuelle SPINEDI le promet

M. Joseph THORENS le promet

Mme Patricia VELATI THIRIET le promet

3. Election du bureau du conseil municipal

M. le Maire annonce que dans les communes de moins de 800 habitants (l’Art.9 de la LAC), le Conseil municipal est présidé par le Maire ou, en cas d’absence, par un des adjoints. La fonction de secrétaire du Conseil municipal est remplie par le secrétariat communal.

4. Nomination des diverses commissions

M. le Maire présente les différentes commissions qui ont été créées par l’Exécutif et demande au Conseil municipal de répartir ses membres en fonction du nombre de places nécessaires. Après différents tours de table, les conseillers se mettent d’accord sur la composition des commissions selon le tableau ci-joint.

La parole n’étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire :